AMAP de la Ferme du Bignon / Petit Chantilly (Orvault)

Produit : **LÉGUMES** – Producteur : **GAEC Jardin des Pierre Bleues**

Contrat du **14 avril 2021** au **23 mars 2022 (48 distributions)**

Préambule :

Ce contrat est établi entre un producteur ou un GAEC et un mangeur dans le cadre de l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), administrée par l'association ***ORVAMAP***, dans le respect des principes de la charte nationale des AMAP (consultable sur notre site http://www.amap-orvault.fr/).

Le **présent contrat se réfère au bulletin d'adhésion** souscrit par le *consom'acteur* (ou mangeur) et le producteur dans lequel sont précisés les principes de l'association ainsi que les engagements des producteurs et des *consom'acteurs.*

Conditions générales :

- Les produits sont distribués le **mercredi**, **entre 18h00 et 19h30 (ou entre 16h et 17h45 si couvre-feu à 18h)** au **Centre Émile-Gibier, 1 avenue des Pins à Orvault** (jusqu'à nouvel ordre).
- Les dates de distributions et de congés des producteurs seront détaillées ci-dessous dans les conditions particulières.

Conditions particulières au contrat LÉGUMES :

Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur de légumes et le *consom'acteur* pour une durée de **48 semaines** :
du mercredi 14 avril 2021 (semaine 15) au mercredi 15 décembre 2021 (semaine 50), *- pause semaines 51 et 52 -*
et du mercredi 5 janvier 2022 (semaine 1) au mercredi 23 mars 2022 (semaine 12). Le producteur s'engage à :

- à fournir des légumes biologiques de saison, frais, cultivés sous le label « AB »
- être présent tous les jours de distribution entre 18h00 et 19h30 (ou 16h et 17h45 si couvre-feu) aux dates indiquées ci-dessus
- déterminer le contenu du panier en fonction de la qualité et de la diversité des légumes disponibles
- fournir un minimum de 6 à 9 légumes différents par semaine pour tous les paniers
- fournir sur toutes les semaines du contrat entre 20 et 30 variétés de légumes différents
- installer une table d'échange à côté de la table d'émargement quand c'est possible (et conseille le mangeur si nécessaire)
- accepter que le mangeur vienne l'aider bénévolement s'il est volontaire et disponible

Le producteur peut s'approvisionner auprès d'un partenaire maraîcher local possédant le label « AB » si sa production personnelle d'un légume ou plusieurs légumes est insuffisante en volume, ce que le mangeur accepte. Ces produits feront l'objet d'un étiquetage spécifique.

- Le mangeur reconnait que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. Mais à l'inverse le maraîcher peut penser que de bonnes conditions de culture puissent augmenter la production. En conséquence de quoi le mangeur comprend qu'en devenant partenaire, il accepte de partager les risques et les bénéfices.
- **Lorsque le mangeur constitue son panier, il ne choisit pas les légumes, prend en compte l'étiquetage des paniers par valeur, et pèse les légumes au plus juste en respectant l'affichage.**
- Quand le mangeur ne peut pas venir chercher son panier, il cherche quelqu'un qui soit prêt à prendre le panier et émarger à sa place (ou éventuellement prévient au minimum la semaine précédente le producteur afin de s'arranger avec lui).
- En cas d'absence sans arrangement, le mangeur autorise que son panier soit mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution à l'issue de celle-ci soit après **19h35 (ou 17h50 si couvre-feu).**
- Le mangeur s'engage sur une période minimale de 6 mois, sauf cas exceptionnel, déménagement, mutation, etc.
- Le mangeur choisit une formule de paiement selon la taille de son panier. **Tous les chèques sont remplis à la signature** du contrat. Leur encaissement sera effectué aux dates précisées dans le tableau ci-après :

	❒ **GRAND PANIER** à 23 €	❒ **PETIT PANIER** à 11,50 €
6 chèques à la signature de ce contrat **à l'ordre du *GAEC LE JARDIN DES PIERRES BLEUES***	184 € en 04/ 2021	92 € en 04/ 2021
	184 € en 06/ 2021	92 € en 06/ 2021
	184 € en 08/ 2021	92 € en 08/ 2021
>> contrat à transmettre avec règlements au coordinateur/trice :	184 € en 10/ 2021	92 € en 10/ 2021
	184 € en 12/ 2021	92 € en 12/ 2021
	184 € en 02/ 2022	92 € en 02/ 2022

Coordinateur AMAP du BIGNON :
Flore BOIS GOMENDY (06.88.58.57.58)
6 avenue des Bonnes Volontés 44300 NANTES
> email : amap.bignon.orvault@gmail.com

Producteur :
GAEC LE JARDIN DES PIERRES BLEUES
Stéphane AIRAULT, Julien POIRIER, Julie KAJZER, Arnaud MADER
La Ringaudière 44170 VAY
Signature :

Mangeur :
Noms / Prénoms :.....
Adresse :.....
CP - Ville :.....
N° de tel :.....
@ e-mail :.....
J'ai bien lu les conditions du contrat et je m'engage à les respecter
Signature :

Non contractuel